

ASSEMBLÉE NATIONALE

23 mai 2016

RÉHABILITATION DES FUSILLÉS POUR L'EXEMPLE - (N° 274)

Commission	
Gouvernement	

Tombé

AMENDEMENT

N° 4

présenté par
M. Bompard

ARTICLE UNIQUE

Supprimer la seconde phrase.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un siècle après le sacrifice héroïque de la Nation, il convient de ne pas juger nos Pères. Ces derniers purent commettre des erreurs graves au milieu des troubles de la guerre.